



XVII^{ème} CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne

Martinique, 3 et 4 novembre 2011

DÉCLARATION FINALE

La XVII^{ème} Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques, réunie à Fort-de-France, sous la présidence de M. Serge LETCHIMY, Président du Conseil Régional de la Martinique :

Constate avec préoccupation la crise sans précédent qui bouleverse l'Europe et réitère son attachement aux valeurs fondamentales de la construction européenne.

Prend note dans ce contexte particulier de la proposition équilibrée de la Commission européenne au niveau global, et qui conforte la place des politiques à fort impact territorial, à savoir la politique de cohésion et la politique agricole commune.

Déplore que l'article 349 du TFUE reconnaissant les spécificités des Régions Ultrapériphériques ne fasse pas l'objet d'une véritable application par la Commission européenne, gardienne des Traités.

Politique de cohésion

Conteste que le seul critère de PIB soit appliqué aux RUP et demande que les RUP soient maintenues et ou éligibles dans l'objectif Convergence au seul titre de l'article 349 du TFUE.

Demande, dans le cadre du « mainstream », un traitement équitable et conjoint en faveur des Régions Ultrapériphériques.

S'inquiète des conséquences de la réforme proposée au regard de la place des Régions et de leur rôle dans la gouvernance multi-niveaux. Demande donc que l'échelon régional soit étroitement associé lors de l'élaboration des contrats de partenariat qui devront accorder une place particulière aux Régions Ultrapériphériques.

Se félicite de la reconduction de la dotation spécifique additionnelle destinée à compenser les surcoûts de l'ultrapériphérie, mais conteste la réduction significative du montant alloué.

Prend acte de la proposition financière de la Commission européenne qui englobe les Régions ultrapériphériques et les Régions septentrionales à

faible densité de population : deux catégories de régions pourtant bien distinctes au niveau du Traité.

Regrette que cette dotation conçue pour compenser les effets des handicaps structurels de l'ultrapériphérie, soit dénaturée par le fléchage à hauteur de 50% vers des objectifs différents.

Alerte sur le double paradoxe auquel aboutit le projet de règlement autour des actions de modernisation et de diversification de nos économies :

- Le financement à un taux largement inférieur à celui prévu par la réforme de la politique de cohésion pour les priorités de la Stratégie Europe 2020 ;
- Le fléchage obligatoire est limité aux trois premiers objectifs thématiques, ce qui restreint considérablement notre potentiel de développement, et risque de compromettre le succès d'une véritable stratégie de développement.

Demande:

- A minima, le maintien pour les Régions Ultrapériphériques, de la dotation additionnelle au niveau alloué pour la période 2007-2013 ;
- L'alignement du taux de cofinancement à celui du « mainstream » ;
- La suppression de la conditionnalité thématique ;
- La simplification et l'assouplissement des procédures de mise en œuvre de cette dotation.

Coopération territoriale européenne

Rappelle l'importance de l'insertion régionale pour les Régions Ultrapériphériques offrant à l'Europe un potentiel de coopération unique, aux frontières externes de l'Union.

Prend acte de la proposition législative de la Commission européenne sur l'objectif de coopération territoriale et des enveloppes financières dédiées.

Constate le caractère inopérant des modalités de mise en œuvre proposées.

Regrette que les propositions de la Conférence et les travaux de la « Task Force » mise en place par la Commission européenne, n'aient pas abouti à la conception d'un nouvel outil adapté à l'environnement géographique des Régions Ultrapériphériques.

S'interroge sur le fait qu'aucun mécanisme de coordination, voire d'amélioration, n'ait été véritablement conçu de manière réaliste.

Demande l'ajout de nouvelles mesures opérationnelles pour mener, de manière efficace, des projets de coopération conjoints entre les Régions Ultrapériphériques et les pays tiers, notamment les pays dits « ACP ».

Prend l'initiative, par ailleurs, de lancer une plateforme de dialogue sur la coopération régionale entre les Régions Ultrapériphériques, les organisations régionales et/ou les pays tiers voisins afin de faciliter :

- la définition d'une stratégie commune de coopération fonctionnelle par bassin géographique ;
- la coopération intra-ACP et Régions Ultrapériphériques.

Politique agricole commune

Souligne le caractère multifonctionnel de l'agriculture dans les Régions Ultrapériphériques, qu'il importe de soutenir dans l'optique de l'autosuffisance alimentaire et de l'amélioration de la compétitivité.

Rappelle que le principe fondamental de la politique agricole commune est de garantir le niveau des revenus des agriculteurs. Cette exigence implique d'accorder une attention particulière aux productions emblématiques de nos Régions, notamment le sucre, le lait, la banane et l'élevage.

Met l'accent sur la nécessité de mettre en place des mécanismes de soutien alternatifs dans l'hypothèse de suppression des quotas, notamment dans les secteurs du lait et du sucre.

Soutient la proposition de dotation financière globale du POSEI agricole adoptée par la Commission « Agriculture » du Parlement européen le 26 septembre 2011.

Salue le maintien des adaptations au bénéfice des Régions Ultrapériphériques dans le cadre du développement rural.

Demande toutefois que soit reconduite la possibilité de soutenir nos entreprises agro-alimentaires indépendamment de leur taille.

Politique commune de la pêche

Regrette que la proposition de réforme ne tienne pas suffisamment compte de la situation et des réalités des Régions Ultrapériphériques.

Réaffirme la nécessité d'assurer une cohérence de la politique commune de la pêche applicable dans les Régions Ultrapériphériques et de faciliter la jonction de son volet interne et externe.

Attire l'attention sur les négociations en cours relatives au renouvellement de l'accord de pêche « UE-Mauritanie », notamment sur les obligations liées au débarquement dont l'impact sur l'activité économique des Ports des Canaries devrait être évalué ex ante.

Demande, de manière générale, l'impératif de

- Recourir à l'article 349 TFUE ;
- Rétablir les aides à la flotte (construction, renouvellement et modernisation) ;



- Maintenir les adaptations structurelles dans le cadre du futur fonds européen des affaires maritimes et de la pêche ;
- Reconduire et renforcer les dispositifs spécifiques de compensation des surcoûts pour l'écoulement des produits de la pêche au-delà de 2013. Cette mesure mériterait d'être complétée pour soutenir la l'activité locale ;
- Mettre en place un conseil consultatif régional spécifique aux Régions ultrapériphériques, organisé par bassin maritime intégré.

Souligne la nécessité de définir une stratégie maritime intégrée qui tienne compte du potentiel et des spécificités des Régions Ultrapériphériques.

Porte une attention particulière à la prise en compte de toutes les Régions Ultrapériphériques concernées par la mise en œuvre de la stratégie maritime intégrée « Atlantique ».

Politique de recherche et d'innovation

Plaide pour une prise en compte du potentiel de recherche des Régions Ultrapériphériques lors de la définition du prochain programme-cadre de recherche et de développement « Horizon 2020 ».

Plaide, à ce titre, pour un accès approprié à un financement au bénéfice de la recherche ;

Suggère la création d'un réseau d'experts des Régions Ultrapériphériques pour collaborer avec la plateforme de spécialisation intelligente (« plateforme S3 ») mise en place à Séville via son Institut de Prospective Technologique.

Demande l'appui de la Commission européenne pour développer cette initiative.

Politique énergétique

Rappelle que l'indépendance énergétique est un enjeu stratégique pour les Régions Ultrapériphériques qui ont engagé des politiques ambitieuses pour développer les énergies renouvelables et maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Demande le soutien de la Commission européenne pour poursuivre leurs efforts dans cette voie.

Marché intérieur

Remercie Michel BARNIER d'avoir pris l'initiative de réaliser une analyse de la place des Régions Ultrapériphériques dans le marché intérieur.

Félicite Pedro SOLBES MIRA pour la qualité de son rapport et partage pleinement ses recommandations, en particulier ceux visant à considérer que :

- L'acquis communautaire en faveur de l'ultrapériphérie doit être maintenu ;



- L'action communautaire doit être cohérente et éviter toute déclinaison mécanique de politiques conçues pour le continent européen ;
- La fiction du marché unique et la réalité de la discontinuité territoriale des Régions Ultrapériphériques paraissent difficiles à combiner.

Note que les constats de barrières physiques aux échanges, la discontinuité territoriale y compris numérique ne trouvent pas d'écho à ce jour dans la proposition législative de la Commission européenne sur les interconnexions en Europe.

Met l'accent sur le fait que les Régions Ultrapériphériques soient encore une fois écartées du maillage des réseaux transeuropéens conçu pour le seul continent européen.

Suggère que les recommandations du rapport fassent l'objet d'un suivi régulier par la Commission européenne.

Aides d'Etat

Réitère la nécessité d'assurer une certaine cohérence des encadrements communautaires sur les aides d'Etat, toutes finalités confondues, en s'inspirant des dispositions de l'article 107.3. a) du Traité.

Appelle à une harmonisation, à une simplification des conditions relatives au contrôle des aides notamment en :

- Examinant la possibilité d'élaborer un encadrement sur les aides d'Etat propres aux Régions Ultrapériphériques, quelle que soit la finalité de l'aide : elle requiert d'étendre les possibilités d'aides au fonctionnement non dégressives et non limitées dans le temps ;
- Etudiant la possibilité d'assouplir le contrôle de proportionnalité des aides pour tenir compte de la réalité du tissu économique des Régions Ultrapériphériques, par exemple à travers un règlement d'exemption par catégorie propre aux RUP ou une forfaitisation des aides ;
- Augmentant les intensités d'aides sur la recherche et l'innovation dans un souci de cohérence de l'action communautaire vis-à-vis des objectifs de la Stratégie Europe 2020.

Impact des accords internationaux

Regrette le non accomplissement systématique de l'évaluation ex ante de l'impact que peuvent avoir sur les Régions Ultrapériphériques les accords internationaux, comme observé avec l'accord de partenariat économique « UE-CARIFORUM ».

Invite la Commission européenne à prendre en compte les spécificités des régions ultrapériphériques dans sa politique commerciale et à évaluer systématiquement les effets sur nos régions des accords commerciaux, particulièrement grâce à des études d'impact préalables à l'échange d'offres.



Demande que la Commission examine toute forme de compensation efficace pour préserver les économies fragiles des Régions Ultrapériphériques des effets négatifs des accords commerciaux tels que ceux en cours sur le MERCOSUR.

Demande que la clause de sauvegarde soit rendue opérationnelle sur la base d'une liste de produits définis par les RUP.

Stratégie rénovée sur l'ultrapériphérie

Prend acte du fait que, suite aux recommandations du conseil de juin 2010, la Commission européenne adoptera, dès 2012, une communication définissant une stratégie rénovée de l'ultrapériphérie.

Rappelle les propositions du Mémoire conjoint des Etats et des Régions Ultrapériphériques, et notamment la recherche d'un triple équilibre.

Souligne la pertinence des recommandations du rapport de Pedro SOLBES MIRA, marquée notamment par un changement de posture au niveau des Institutions européennes à l'égard des Régions Ultrapériphériques.

Encourage la Commission européenne à veiller autant à ce que l'adoption de ladite stratégie intervienne avant la tenue du deuxième Forum de l'ultrapériphérie.

* * *

La Conférence des Présidents :

Demande le soutien décisif de nos États d'appartenance pour tenir compte de la présente Déclaration et des spécificités de l'ultrapériphérie, au moment de définir les positions nationales à exprimer dans cette phase de négociations ouverte au Conseil.

Sollicite l'appui bienveillant du Parlement européen dans le processus de décision pour tenir compte des particularités de nos régions.

Accueille favorablement l'initiative prise par la Commission de développement régional du Parlement européen, du rapport d'initiative confié à Monsieur Nuno TEXEIRA *sur le rôle de la politique de cohésion dans les Régions Ultrapériphériques dans le contexte de la Stratégie Europe 2020.*

Invite les Présidences polonaise, danoise et chypriote à s'assurer que les particularités de l'ultrapériphérie soient étudiées dans tous les travaux d'intérêt pour nos régions.

Mandate le Comité de suivi pour :

- Formuler des propositions d'adaptations sur les sujets prioritaires pour l'ultrapériphérie ;
- Suivre la déclinaison des recommandations du rapport de Pedro SOLBES MIRA, ainsi que les travaux engagés par la Commission européenne sur la stratégie rénovée en faveur des Régions Ultrapérimériques ;
- Accompagner le processus d'évolution statutaire de Mayotte en vue de devenir Région Ultrapérimérique.

Convient que les Açores assurent la prochaine présidence de la Conférence.

Enfin, la Conférence des Présidents tient à saluer la présence des Institutions européennes, des représentants des Gouvernements nationaux, ainsi que des organisations régionales des pays ACP représentés.

A Fort-de-France, le 4 novembre 2011

AÇORES

CANARIES

GUADELOUPE

GUYANE

MADÈRE

MARTINIQUE

LA RÉUNION

SAINT MARTIN



Annexe sur la banane

La Conférence invite ses trois gouvernements nationaux à intervenir pour que l'augmentation de 30 M€ de l'enveloppe de la banane, votée à une très large majorité par la commission agriculture du PE, soit acceptée par la Commission européenne et proposée au Conseil des ministres de l'UE. Cette augmentation est nécessaire pour que les producteurs communautaires puissent faire face aux conséquences des concessions tarifaires sur les importations de bananes prévues par les accords bilatéraux et multilatéraux entre l'UE et les pays exportateurs d'Amérique latine.

Cette filière essentielle est créatrice de nombreux emplois dans les quatre régions productrices où le taux de chômage est parmi les plus élevés de toute l'UE.

